



Mairie de VILLARD NOTRE DAME  
Place PAGANON  
38520 VILLARD NOTRE DAME

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2024-07  
PORTANT PERMISSION DE STATIONNEMENT**

**Le Maire de la commune de Villard-Notre-Dame**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;  
Vu le Code de la route ;  
Vu le Code de la voirie routière ;  
Considérant que pour garantir la sécurité des biens et des personnes, il y a lieu de réglementer le stationnement selon les dispositions suivantes ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Les entreprises BIAELEC, RAMPA et CARRON ainsi que l'ensemble de ses sous-traitants dûment mandatés sont autorisés à procéder à des travaux d'enfouissement des réseaux dans les voiries de la commune.

**Article 2** : La présente permission est valable, à compter du **30 octobre 2024 pour toute la durée des travaux jusqu'au 01<sup>er</sup> janvier 2026.**

**Article 3** : Les permissionnaires sont autorisés à stocker sur le terrain de pétanque les fournitures, les baraques de chantier ainsi que les engins.  
L'entreprise est chargée de mettre en place la signalisation correspondante.

**Article 4** : Toutes les mesures devront être prises par les pétitionnaires pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétés riveraines, ainsi que l'accès aux véhicules de secours.

**Article 5** : La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place et entretenue à la charge des pétitionnaires.

**Article 6** : Les pétitionnaires s'engagent à protéger le terrain de pétanque par le biais de plaques.

**Article 7** : Les pétitionnaires s'engagent à rendre le domaine public conformément à l'état initial.

**Article 8** : Ampliation de cet arrêté sera transmise à la Gendarmerie de Bourg d'Oisans.

**Article 9** : Le Maire de la commune de Villard Notre Dame et Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie de Bourg d'Oisans sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VILLARD-NOTRE-DAME le 30 octobre 2024

Certifié exécutoire par le Maire le 30 octobre 2024  
Et de l'affichage le 30 octobre 2024

Le Maire,  
Ophélie BRUN

